

CCAS de Pignans

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

DEL .15/2024

DATE DE LA CONVOCATION :

Le 11 octobre 2024

DATE DE PUBLICATION :

Le 24 octobre 2024

L'An deux mil vingt-quatre, le 17 octobre à 18h30, le Conseil d'Administration s'est réuni en session ordinaire, hors lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Président.

NOMBRE DE MEMBRES

Membres en exercice : 17

Membres présents : 14

Nombre de votants : 16

Etaient présents :

Mme BIGEL Anne-Marie - Mme BOUCHER Julie - M. BRUN Fernand - Mme DUPONT Karine - Mme DURANDO Danielle – M. DUVEAU Francis - Mme GACNIK Marie-France - M. GAUTIER Franck - M. RABILLER Noël - Mme THIERRY Martine - M. ROSSI Patrick – M. SEIGNOBOS Jean-Luc – Mme VEZZOSO Andrée - Mme YZQUIERDO Laurence

Procurations :

Mme SCOTTO Fabienne donne pouvoir à M. BRUN Fernand

Etaient absents :

Mme DELOR Isabelle

Mme DOLE Stéphanie

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, M. GAUTIER Franck ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

DELIBERATION PORTANT SUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION DE NOËL 2024

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil d'Administration que la fête de Noël des séniors de Pignans aura lieu le 13 décembre prochain, temps de partage et de convivialité. Ce rendez-vous annuel rencontre un vif succès auprès de nos aînés. Un spectacle de variété

sera présenté dans une ambiance de Noël accompagné d'un repas - ~~Capacité maximum 300 personnes sur inscription au CCAS.~~

Outre le repas dansant qui aura lieu au sein de la salle polyvalente Berthoire, le CCAS offrira une carte cadeau à chacun ainsi qu'un ballotin de chocolat.

Le budget défini par les membres du conseil pour l'ensemble de cet événement festif s'élève à 30.00 €/personne pour le repas (hors vin) et 20.00 €/personne pour la carte cadeau.

Les conditions d'attribution ont été définies ainsi :

- Être âgé de plus de 70 ans,
- Résider sur la commune de Pignans.

Pour chaque participant au repas, ce dernier sera pris en charge par le CCAS, un bon d'achat de 20.00 € et un ballotin de chocolat seront offerts.

Pour chacune des personnes ne pouvant pas participer au repas, un bon d'achat de 20 € et une boîte de chocolat seront offerts.

Pour chacune des personnes résidant à la maison de retraite Pin et soleil, une boîte de chocolat sera également offerte.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

ET APRES en avoir constaté,

DECIDE

Article 1 :

D'APPROUVER l'organisation de la manifestation selon les modalités décrites ci-dessus en faveur des personnes âgées.

Article 2 :

DE DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024.

Article 3 :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document en relation avec cette affaire et à engager les dépenses nécessaires pour cet événement.

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus
AU REGISTRE sont les signatures

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6

**Mme BIGEL Anne-Marie / M. GAUTIER Franck / M. RABILLER Noël / M. SEIGNOBOS Jean-Luc
/ Mme VEZZOSO Andrée / Mme YZQUIERDO Laurence**

**Monsieur Fernand BRUN
Président du CCAS**



Envoyé en préfecture le 19/11/2024

Reçu en préfecture le 05/12/2024

Publié le

ID : 083-218300929-20241017-CCASDEL152024-DE

